



15ème législature

Question N° : 38558	De Mme Jennifer De Temmerman (Libertés et Territoires - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Santé et prévention
Rubrique > professions de santé	Tête d'analyse > Santé mentale des internes en médecine	Analyse > Santé mentale des internes en médecine.
Question publiée au JO le : 27/04/2021 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Jennifer De Temmerman alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'état de la santé mentale des internes en médecine. Selon les chiffres publiés par l'intersyndicale des internes (ISNI), les internes se suicident 3 fois plus que la population générale. 23 % des internes ont déjà eu des idées suicidaires, 28 % souffrent de troubles dépressifs, 66 % de troubles anxieux et 4 % ont déjà fait une tentative de suicide. Depuis le 1er janvier 2021, 5 internes se sont suicidés, soit 1 tous les 18 jours. Ces chiffres alarmants précèdent la crise de la covid-19. En cause, un rythme de travail pouvant aller jusqu'à cent heures par semaine auxquelles s'ajoutent des faits de harcèlement et de violences. L'ISNI met particulièrement en avant la nécessité de mettre en application le décompte horaire du temps de travail et de créer une cellule indépendante de signalement et de traitement des violences. Elle rappelle que les internes sont indispensables au système de santé et qu'ils représentent 40 % de l'effectif médical public. Ce niveau de détresse est inquiétant pour eux-mêmes mais potentiellement pour les patients. Aussi, elle lui demande quelles mesures urgentes le Gouvernement compte prendre pour accompagner et protéger les médecins de demain.